



LES AILES
GUADELOUPÉENNES
Depuis 1961

AUTORISATION PARENTALE DE VOL D'ENFANTS MINEURS

Nous soussignons :

.....(Nom, prénom parent 1)

.....(Nom, prénom parent 2)

Agissant en qualité de représentants légaux de l'enfant mineur non émancipé

.....(Nom, prénom),

né le(Date de naissance)

à(Lieu de naissance)

Déclarons autoriser l'Aéroclub Les Ailes Guadeloupéennes ou toute autre personne autorisée par ce dernier :

**A faire participer notre enfant mineur lors des vols de formation pratique en vue de l'obtention du
Brevet d'Initiation Aéronautique (BIA) dans les conditions de la convention signée entre l'Aéroclub Les
Ailes Guadeloupéennes et l'établissement scolaire**

.....(Nom établissement scolaire)

qui assure la formation théorique de préparation au BIA.

La présente autorisation est régie par le droit français.

Par la présente autorisation, nous renonçons à tout recours contre l'aéroclub sauf en cas de faute lourde ou intentionnelle de la part de ce dernier.

Fait à le

Pour servir et valoir ce que de droit.

Signature obligatoire des deux parents assurant l'autorité légale du mineur :

Faire précéder la signature de la mention manuscrite "Bon pour autorisation aux vols de formation pratique au BIA"

Représentants pris ensemble comme disposant du plein exercice de l'autorité parentale.

Représentant légal du mineur

Représentant légal du mineur